Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 257-2011 « PLAN D'URBANISME » DE LA
MUNICIPALITÉ DE HOPE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope a adopté à sa réunion du 4 juillet 2023 le Règlement numéro 317-2023 modifiant le Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope ;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.10 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope » par le plan numéro AF-2023-06.10 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Hope », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 28 septembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Nom
Directrice générale